



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Réf : CCAS24_58

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents : 2

Date de la convocation : 29 août 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU.

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°58

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 - EHPAD LOUIS ARAGON

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le budget 2024 de l'EHPAD Louis Aragon a été approuvé le 24 janvier 2024.

Sur la section soins du budget de l'EHPAD, les recettes relatives à la dotation soins perçues par l'ARS ont été estimées à **773 000,00€** conformément à la notification n°2 reçue en décembre 2023.

Suite à la dernière notification, il est nécessaire d'ajuster l'EPRD de la structure. En effet, l'ARS va attribuer une dotation soins sur l'exercice **2024 de 796 367,00€** (soit + 23 367,00€).

Il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget de l'EHPAD :

EPRD 2024

Dépenses de fonctionnement :

EHPAD - SECTION SOINS

	Article	Montant
Chapitre 64 – Charges de personnel	64111	+ 23 367,00€

Recettes de fonctionnement :

EHPAD - SECTION SOINS

	Article	Montant
Chapitre 73 – Dotations et produits de tarification	735111	+ 23 367,00€

A la suite de cette décision modificative, le budget de l'EHPAD est de :

Fonctionnement : 2 531 464,00€

Investissement : 102 500,00€

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°1 ci-dessus sur l'EPRD 2024 de l'EHPAD Louis Aragon ;
- charge Monsieur le Président des démarches nécessaires,

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 12 SEP. 2024

